



AVIS DE PUBLICATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-01

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Élisabeth Charest, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE le conseil a adopté, ce 5 mai 2025, le Règlement numéro 2025-01 relatif au creusage et nettoyage des fossés ou des cours d'eau, le terrassement et l'installation ou le remplacement de ponceaux dans la Municipalité.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance du Règlement numéro 2025-01 au bureau de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur le 12 mai 2025, après la publication de l'avis public.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 12^e jour de mai 2025

Élisabeth Charest
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, résidante de Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 12^e jour de mai 2025 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour de mai 2025

Élisabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière